

conscience, et sous la religion du serment qu'ils ont fait de n'écouter dans leurs délibérations que l'avantage et l'intérêt des pauvres, qu'ils ne peuvent point *obtempérer* aux dispositions de l'arrêt du Conseil d'Etat de Sa Majesté, qui a ordonné que, pour l'établissement de la douane, il serait passé par eux vente de la partie des bâtiments désignée dans le plan annexé audit arrêt.

Puis, délibération et mémoire l'accompagnant sont transmis aux ministres De Vergennes et De Calonne, ainsi qu'aux membres du Conseil d'Etat.

C'était mettre le feu aux poudres. La lettre suivante du comte de Coridon à ses collègues, le 27 mai 1786, donne une idée de l'effet que produisit à la cour cette résistance qu'on ne taxa rien moins que de rébellion contre le roi :

« Messieurs et chers confrères, j'ai été à Versailles jeudi et vendredi, j'ai vu Messieurs De Vergennes et De Calonne, j'ai eu avec ces deux ministres une conférence très longue et très détaillée sur toutes les affaires de l'hôpital de la Charité. Je ne peux et je ne dois pas vous dissimuler que l'un et l'autre sont très mécontents, ils s'attendaient que le bureau leur marqueroit plus de confiance après avoir fait tout ce qu'il falloit pour l'inspirer et pour la mériter. Ils ont été aussi surpris qu'indignés du mémoire et du contenu, et surtout de la délibération que vous avés cru devoir prendre de ne pas *obtempérer* à l'arrêt du Conseil. C'est ce mot qui a cassé les vitres, ils m'ont dit qu'il n'appartenoit pas à une administration précaire de singer les parlements, ils regardent comme le fruit de la cabale et de l'intrigue le parti que vous avés pris d'adresser votre mémoire aux différents membres du Conseil d'Etat, ils vous accusent d'avoir voulu sonner le tocsin et ameuter contre eux. J'ai dit tout ce que l'amitié que j'ai pour mes confrères a pu me suggérer, j'ai fait valloir tout ce que j'ai fait pour les pauvres, je leur ai rappelé l'intérêt qu'ils m'ont toujours montré pour l'administration : il ne m'a pas été possible de calmer le ressentiment de ces deux ministres, nous devons nous attendre à tout ce qu'il y aura de plus rigoureux. L'affaire sera de nouveau portée au Conseil des dépêches, elle sera traitée et jugée devant le Roy, il en sortira un arrêt qui sera foudroyant, nous serons obligés de faire par force ce que nous n'avons pas voulu faire de bonne grâce, nous aurons perdu le mérite du sacrifice et des circonstances, quel malheur pour l'administration !